

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 4 mai 2015, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Natasha Bouchard St-Amant sous la présidence de la mairesse Lina Labbé. Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Dépôt des états comparatifs semestriels;
7. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
8. Résolution – Investissements municipaux 2015 enveloppe Pacte rural;
9. Résolution - Politique de la famille et des aînés de la MRC de l'Île d'Orléans 2015-2017
10. Résolution – Modernisation site Internet municipal;
11. Résolution – Dossier CPTAQ – Jean-Sébastien Labbé;
12. Résolution – Mandat devis technique toiture et gouttières centre le Sillon;
13. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-039

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Natasha Bouchard St-Amant appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-040

Item 2 Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

015-041

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 30 143,02 \$ en comptes payés et la somme de : 29 213,13 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 59 356,15 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Michel Gagné, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Dépôt des états comparatifs semestriels

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose au Conseil, tel que requis par la Loi, les états comparatifs semestriels au 1^{er} mai 2015.

Item 7 **Dépôt des indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose au Conseil, tel que requis par la Loi, les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

015-042 Item 8 **Résolution – Investissements municipaux 2015 enveloppe Pacte rural**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été informée de l'enveloppe du Pacte rural 2015 disponible pour ses projets d'investissements municipaux par la MRC de l'Île d'Orléans;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte d'appliquer les règles d'investissement de ce programme qui sont établies dans une répartition de 80 % Pacte rural et 20 % par la Municipalité;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a choisi d'affecter l'enveloppe du Pacte rural de 2015 aux projets suivants :

- 1- Construction d'une gloriette au Parc de la Tour du Nordet;
- 2- Aménagement du terrain et installation d'un module de jeux d'enfant aux limites nord-ouest du terrain du centre le Sillon;
- 3- Achat de deux défibrillateurs automatisés qui seront mis à la disposition des citoyens de la Municipalité; (un dans le secteur nord, l'autre dans le secteur sud)

Attendu que pour donner ces contrats, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans peut, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, octroyer ces contrats de gré à gré;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire tout de même qu'une vérification de prix soit effectuée;

En conséquence,

Il est proposé, par Natasha Bouchard St-Amant appuyée par Michel Gagné

Et

Il est résolu,

Que les contrats soient accordés de gré à gré après une vérification de prix auprès d'entreprises qualifiées pour leurs réalisations à savoir :

- 1- Construction d'une gloriette au Parc de la Tour du Nordet;
- 2- Aménagement du terrain et installation d'un module de jeux d'enfant aux limites nord-ouest du terrain du centre le Sillon;
- 3- Achat de deux défibrillateurs automatisés qui seront mis à la disposition des citoyens de la Municipalité; (un dans le secteur nord, l'autre dans le secteur sud).

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-043

Item 9 **Résolution - Politique de la famille et des aînés de la MRC de l'Île d'Orléans 2015-2017**

Attendu la volonté de la Municipalité d'élaborer une Politique familiale municipale (PFM) intégrant la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

Attendu que le cheminement de la PFM/MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Attendu que la mise en place d'un comité local est fondamentale au cheminement de la politique familiale et des aînés;

Attendu que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Beaucage, appuyé par Dominique Labbé

Et,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adopte la Politique de la famille et des aînés de la MRC de l'Île d'Orléans 2015-2017;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans crée le comité local Politique familiale municipale (PFM) intégrant la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Que Madame Lauréanne Dion, conseillère municipale au siège numéro 2 responsable de la PFM soit nommée à titre de présidente de ce comité;

Que Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit nommé à titre de secrétaire du comité;

Que Madame Micheline Darveau conseillère au siège numéro 1 responsable MADA soit nommée sur le comité;

Que Madame Mariève Gauthier soit nommée comme bénévole responsable des questions familiales sur le comité pour un mandat de deux ans;

Que Madame June Bouffard soit nommée comme bénévole responsable des questions des aînés sur le comité pour un mandat de deux ans;

Que le comité PFM/MADA de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ait pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - En recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille et aînés ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- De proposer au conseil municipal des mesures de suivi et d'évaluation du plan d'action afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- De proposer au conseil municipal des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la Municipalité à collaborer à l'élaboration et à l'implantation de la politique et du plan d'action;
- De sensibiliser le conseil municipal à l'importance des familles et des aînés dans tout processus de décision;
- De proposer au conseil municipal des stratégies quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social ou culturel).

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-044

Item 10 Résolution - Résolution – Modernisation site Internet municipal

Attendu que le site Internet actuel de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans n'est pas adapté aux normes actuelles quant à son ergonomie et sa capacité d'adaptation aux nouvelles plateformes informatiques; (tablettes et téléphones intelligents)

Attendu que les résultats du sondage réalisé dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Politique de la famille et des aînés de la Municipalité ont mis en évidence plusieurs lacunes du site Internet actuel;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans veut s'assurer de bien informer ses citoyens par tous les moyens possibles;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans peut, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, octroyer ce contrat de gré à gré;

Attendu qu'une contribution importante pour l'intégration des informations au nouveau site sera effectuée à l'interne par la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce qui permettra une économie importante;

En conséquence,

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant, appuyé de Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que le contrat pour la modernisation du site Internet municipal soit octroyé à MX2 solutions informatiques pour la somme de 5 334,84 \$, taxes incluses;

Que les crédits nécessaires à cet investissement de 5 334,84 \$ soient financés selon l'un des scénarios suivants :

- Soit par l'excédent des opérations courantes de l'exercice 2015;
- Soit par une affectation du fonds de roulement remboursable sur 5 ans;

Que le choix soit confirmé par résolution lors de la séance ordinaire de décembre 2015.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-045

Item 11 **Résolution - Dossier CPTAQ – Jean-Sébastien Labbé**

Attendu le dépôt à la Municipalité par Monsieur Jean-Sébastien Labbé d'une demande d'autorisation à la Commission afin que soit autorisée la vente de produits complémentaires dans le kiosque de vente de produits de la ferme qu'il exploite déjà;

(Lot 232-5 du cadastre de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans)

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants;

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Attendu qu'il existe d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Attendu qu'une autorisation aurait des effets positifs sur le développement économique de la région;

Attendu qu'une autorisation aurait des effets positifs sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité;

En conséquence

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Michel Gagné

Et

Il est résolu

Que le Conseil informe la Commission :

Qu'il appuie la demande d'autorisation de Monsieur Jean-Sébastien Labbé;

Que l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur;

Monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 déclare un intérêt pécuniaire et se retire des discussions et du vote.

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

015-046

Item 12 **Résolution - Mandat devis technique toiture et gouttières centre le Sillon**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, par sa résolution 015-035, approuvé le contenu et l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'une programmation partielle de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Attendu que le projet de cette programmation est la réfection de la toiture du centre le Sillon incluant la remise à neuf des fascias, soffites, et l'installation de gouttières;

Attendu que ce projet nécessite l'élaboration d'un devis technique et administratif détaillé;

Attendu qu'un mandat doit être accordé à un consultant externe pour la réalisation du devis technique détaillé;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans peut, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, octroyer ce contrat de gré à gré;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire tout de même qu'une vérification de prix soit effectuée;

En conséquence,

Il est proposé, par Dominique Labbé appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu,

Que le contrat soit accordé de gré à gré après une vérification de prix auprès de consultants qualifiés;

Que les coûts de ce contrat soient ajoutés à la programmation partielle de travaux du programme de la TECQ 2014-2018.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 35 pour une durée de 5 minutes.

015-047

Item 15 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 35.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.